

Département

**LIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**Des  
Alpes MaritimesArrondissement  
De Nice**Commune  
de  
Lucéram**

## Nombre de Conseillers

En exercice	15
Présents	11
Votants	15
Pour	15
Contre	0
Abstention	0

**Délibération N°205*****Demandes de  
subventions  
à l'Agence de l'Eau  
et au Département******Sécurisation de la source  
de la Para***

L'an deux mil vingt-deux et le quatorze octobre, le Conseil Municipal de la Commune de Lucéram, légalement convoqué, s'est réuni dans la salle polyvalente du complexe « 3 en 1 », sous la présidence de Monsieur Michel Calmet Maire.

*Etaient présents* : Mme Christiane Ricort, M. Jean-Louis Dalloni, M. Pierre Marseille, M. Richard Fonti, Mme Nathalie Chiavarino, M. Louis Fadas, M. Didier Lambert, Mme Evelyne Brisson, Monsieur Pierre Natali, Madame Séverine Canino, formant la majorité des membres en exercice.

*Etaient représentés* : Mme Michèle Barnoin par M. Pierre Marseille, Mme Josiane Cordier par M. Didier Lambert, Monsieur Mehdi Lemaire par M. Michel Calmet, Mme Audrey Varro par Nathalie Chiavarino.

Conformément à l'article L 2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à l'élection d'un secrétaire pris au sein du conseil municipal.

Madame Christiane Ricort ayant obtenu la majorité des suffrages a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Monsieur le Maire rappelle qu'après des années de démarches administratives, la Commune vient d'acquérir le terrain et la source de la Para auprès de la famille Berthon, au terme d'un acte de vente passé le 27/01/2022 devant Maître Charlotte Bonneuil, Notaire à Nice

Afin de répondre aux obligations réglementaires de sécurisation de la ressource, qui incombent à la collectivité, le Maire présente une série de mesures à mettre en œuvre, dont les coûts estimatifs sont détaillés ci-dessous :

Sécurisation de l'accès à la source et établissement d'un périmètre de sécurité)

Estimation	17.790.00 € HT
------------	----------------

Sécurisation de la ressource

Intervention d'un plongeur : allongement et déplacement du tuyau et de la crépine, à une plus grande profondeur

Estimation	4.210.00 € HT
------------	---------------

<b>TOTAL DES DEPENSES</b>	<b>22.000,00 € HT</b>
---------------------------	-----------------------

**AR Prefecture**

006-210600771-20221014-205-DE  
Reçu le 18/10/2022

Il propose ensuite le plan de financement suivant :

Coût estimatif des travaux	22.000,00 € HT
Subvention Agence de l'Eau (50%)	11.000,00 € HT
Subvention Département des AM (30%)	6.600,00 € HT
Part Communale (20%)	4.400,00 € HT

Où l'exposé de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- D'approuver le plan de financement présenté ci-dessus pour les travaux de sécurisation de la source de la Para
- De solliciter des aides publiques auprès :
  - o De l'Agence de L'Eau Rhône Méditerranée Corse
  - o Du Département des Alpes Maritimes

Fait à Lucéram, les jour mois et an que susdits.

Le Maire  
Michel Calmet

La Secrétaire de séance  
Christiane Ricort

